

**APPEL À MANIFESTATION D'INTERÊT**

**Novembre 2022**

**Séjours d'une année ou d'un semestre d'étude pour jeunes diplômés du secondaire**

## Contexte et objectifs de l'Appel à manifestation d'intérêt

Dans le cadre de l'exercice de ses missions, le Forem contribue au financement de séjours d'une année ou d'un semestre d'étude à l'étranger, au bénéfice de jeunes diplômés du secondaire.

L'objectif de ce programme est d'augmenter les chances de ces derniers de décrocher un emploi par l'amélioration de leur niveau linguistique en néerlandais, anglais ou l'allemand, directement après l'immersion ou au terme de leurs études supérieures.

Les jeunes désirant réaliser une immersion linguistique font l'objet d'une évaluation sur base d'un test ELAO du Forem (informatisé + oral), qui aboutit ou non à l'acceptation de leur candidature. Les candidats se voient remettre une liste reprenant les divers opérateurs agréés, avec lesquels ils peuvent finaliser leur projet.

Les jeunes peuvent aussi finaliser leur projet en filière libre, sans l'intervention d'un opérateur, sous certaines conditions reprises dans le Vadémécum.

Le Forem est à la recherche d'opérateurs capables d'organiser les séjours des jeunes en avant-dernière ou dernière année du secondaire, en 1ère année du supérieur ou en école de langues, et ce dans les différents pays et régions retenus pour ce type d'immersion, selon les modalités définies via les conditions générales d'agrément des opérateurs.

Le présent appel à manifestation a donc pour objectif de susciter l'intérêt d'opérateurs répondant aux conditions d'agrément telles que déterminées ci-dessous.

## Conditions d'agrément

Pour être agréé dans le cadre du présent appel à manifestation d'intérêt, l'opérateur doit répondre aux conditions suivantes :

- posséder une expérience utile dans l'organisation de séjours linguistiques dans la-les formule(s) choisie(s), dans la région ou le pays en question
- être capable de ou disposer d'opérateurs sur place capables de suivre et aider les jeunes lors de leur séjour, de leur garantir inscription en école et famille d'accueil de qualité
- pouvoir fournir des coordonnées d'entreprises que les jeunes pourront visiter, où ils pourront effectuer du volontariat, bénévolat, participer à des journées découverte dans le cadre de leur séjour dans le pays ou la région.

## Procédure

Les opérateurs intéressés doivent manifester leur intérêt par email à Madame Lies LEMAITRE à l'adresse électronique suivante : [lies.lemaitre@forem.be](mailto:lies.lemaitre@forem.be). Les conditions générales de la collaboration ainsi qu'un formulaire à compléter leur seront envoyés.

L'offre doit parvenir au Forem par courrier recommandé, coursier ou déposé en main propre au plus tard pour le 14 décembre 2022, 14 heures. Celle-ci comprend :

- Si opérateur nouveau : les éléments de preuve permettant de démontrer qu'ils remplissent les conditions d'agrément
- les conditions générales signées
- le questionnaire complété

à l'adresse suivante :

**Forem Formation  
Service langues et communication  
À l'attention de Madame Lies LEMAITRE  
Boulevard Tirou, 104  
6000 Charleroi  
Belgique**

Sur base d'une analyse des dossiers renvoyés par les opérateurs, le Forem décidera de l'octroi ou non de l'agrément en fonction des conditions d'agrément et des conditions générales.

**L'agrément est valable uniquement pour les séjours de l'année scolaire 2023-2024.**

## Modalités pratiques

Les opérateurs agréés seront inscrits sur une liste remise au jeune. Ce dernier devra choisir, parmi cette liste, et s'il le désire (hors filière libre) l'opérateur qui l'accompagnera tout au long du séjour.

## Financement

Le paiement des services prestés par l'opérateur pour la prise en charge du jeune est réalisé par ce dernier, partiellement grâce à l'aide financière versée par le Forem.

Pour rappel, le choix de l'opérateur est laissé à la libre appréciation du jeune. L'agrément de l'opérateur par le Forem ne lui garantit donc en aucune manière l'octroi de prestations.